PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif le mardi 12 mai 2026 à 19 h 00.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Luc Tourigny
Siège #2 - Réjean Desgroseilliers
Siège #4 - Alain Villeneuve
Siège #5 - Daniel Bilodeau
Siège #6 - Michel Lamontagne

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Robin Faucher

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Pierre Lemay. monsieur Yves Deslonchamps, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

26-05-075

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
    3.1 - Adoption de la séance ordinaire du 14 avril 2026
4 - SUIVI DES COMITÉS
5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
6 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER
7 - ADMINISTRATION
    7.1 - Dépôt de la liste des dépenses
    7.2 - Présentation et adoption du rapport financier au 31 décembre 2025
    7.3 - Embauche des employés saisonniers 2026
8 - VOIRIE ET TRANSPORT
    8.1 - Octroi de contrat - Contrôle qualitatif et surveillance de la gestion des sols contaminés et des matériaux - Rue Turcotte
9 - HYGIÈNE DU MILIEU
10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
    10.1 - Renouvellement d'adhésion à la COGESAF
    10.2 - Projet de financement Fonds Bassin Versant - Acceptation des conditions
    10.3 - Optimisation du transport adapté et collectif - Appui à la demande de subvention FRR Volet 4 - Coopération intermunicipale
11 - LOISIRS, SPORTS CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE
12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
    12.1 - Appui municipal au maintien des services préhospitaliers
13 - LÉGISLATION
    13.1 - Avis de motion du règlement 26 - 616 modifiant le règlement n° 23-566 relatif à la démolition d'immeubles

13.2 - Présentation du règlement no. 26 - 616 modifiant le règlement no. 23 - 566 relatif à la démolition d'immeubles
13.3 - Avis de motion - Règlement no. 26 - 620 portant sur les nuisances
13.4 - Présentation - Règlement no. 26 - 620 portant sur les nuisances
13.5 - Avis de motion - Règlement no. 26 - 621 concernant les zones mixtes M-3 et M-11
13.6 - Présentation du Règlement no. 26 - 621 concernant les zones mixtes M-3 et M-11
13.7 - Autorisation de signature - Protocole d'entente sur l'épandage entre le syndicat de l'UPA de Frontenac et la Municipalité de Lambton
14 - CONTRIBUTIONS
15 - CORRESPONDANCE
16 - VARIA
17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

26-05-076

3.1 - Adoption de la séance ordinaire du 14 avril 2026

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026 tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Proposé par: RÉJEAN DESGROSEILLIERS

Secondé par: ALAIN VILLENEUVE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUIVI DES COMITÉS

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER

7 - ADMINISTRATION

26-05-077

7.1 - Dépôt de la liste des dépenses

Incompressibles

Une liste des dépenses incompressibles régulièrement payées au montant de **DEUX CENT TRENTE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT SEIZE DOLLARS ET SEPT** (230 396.07 $) est remise à chacun des membres du Conseil.

Comptes à payer

La liste des comptes à payer est présentée aux membres du Conseil.

EN CONSÉQENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE les comptes à payer au montant de **DEUX CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX DOLLARS ET QUATRE** (295 666.04$) soient acceptés et que les paiements soient autorisés.

Proposé par: DANIEL BILODEAU

Secondé par: RÉJEAN DESGROSEILLIERS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-05-078

7.2 - Présentation et adoption du rapport financier au 31 décembre 2025

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a été mandatée pour produire le rapport financier au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le rapport financier au 31 décembre 2025 soit adopté tel que présenté.

Proposé par: MICHEL LAMONTAGNE

Appuyé par: LUC TOURIGNY

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-05-079 **7.3 - Embauche des employés saisonniers 2026**

ATTENDU QUE la Municipalité embauche plusieurs employés saisonniers pour occuper différents postes pendant la saison estivale

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

D'embaucher les personnes suivantes pour la période estivale débutant le 15 mai prochain:

PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET À LA RESTAURATION DU PARC	**CAMP DE JOUR**
Diane Landry	Coordonnatrice: Méliane Lefebvre
Nancie St-Laurent	Animatrices:
Maika Marcoux	Marianne Roy
Elyann Isabel	Elizabeh Lacroix
Samuel Bolduc	Léa Turcotte
Anne-Sophie Doyon	Olivia Boulanger
Mikaëlla Lacroix	Annabelle Jacques
Léa Marcoux	Léa-Maude Boulanger
Anaève Leclerc	Coralie Breton
	Ève-Marie Coulombe
	Mélanie Cyr-Gignac

SAUVETEURS	**PATROUILLE NAUTIQUE**	**PRÉPOSÉ AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**
Jérémy Leclerc	Francis Moreau	Noémie Dubois
Anthony Gosselin	Alexia Jacques	Guy Brunet

SPORTS	
SOCCER	**DEK HOCKEY**
Penelop Therrien	Jérémy Breton
	Vincent Robert

ENTRETIEN AU PARC

- Michel Côté

Proposé par: DANIEL BILODEAU

Secondé par: RÉJEAN DESGROSEILLIERS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - VOIRIE ET TRANSPORT

26-05-080

8.1 - Octroi de contrat - Contrôle qualitatif et surveillance de la gestion des sols contaminés et des matériaux - Rue Turcotte

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation pour la réalisation du contrôle qualitatif et surveillance de la gestion des sols contaminés et des matériaux dans le cadre de la réfection de la rue Turcotte;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les offres suivantes:

Soumissionnaires	Prix (sans les taxes)
Groupe ABS	23 103.78$
Englobe	23 526.27$
Laboratoire d'Expertise de Québec Inc.	31 583.63$
Artélia Canada Inc.	31 180.82$
Nvira Environnement Inc.	39 822.74$

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions reçues pour la réalisation des travaux ci-haut mentionnés, la firme STANTEC recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire jugé conforme, soit la firme Groupe ABS au montant de **VINGT TROIS MILLE CENT TROIS DOLLARS ET SOIXANTE DIX HUIT** (23 103.78$) avant les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité octroie le contrat pour la réalisation du contrôle qualitatif et surveillance de la gestion des sols contaminés et des matériaux dans le cadre de la réfection de la rue Turcotte à la firme Groupe ABS au montant de **VINGT TROIS MILLE CENT TROIS DOLLARS ET SOIXANTE DIX HUIT** (23 103.78$) avant les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général, Monsieur Yves Deslongchamps, à faire toutes déclarations et à signer tout autre document utile à cette fin aux prix et conditions ci-haut mentionnés.

Proposé par: ALAIN VILLENEUVE

Secondé par: DANIEL BILODEAU

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

26-05-081

10.1 - Renouvellement d'adhésion à la COGESAF

ATTENDU QUE l'adhésion en tant que membre du COGESAF arrive à échéance le 31 mars prochain et que le montant annuel d'un membre régulier est de 75.00 $ pour l'année 2026;

ATTENDU QUE le délégué à cette adhésion est monsieur Robert Blanchette;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité accepte de verser un montant de soixante-quinze dollars (75,00$) taxes incluses pour le renouvellement de l'adhésion de monsieur Robert Blanchette à la COGESAF.

Proposé par: RÉJEAN DESGROSEILLIERS

Secondé par: MICHEL LAMONTAGNE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-05-082

10.2 - Projet de financement Fonds Bassin Versant - Acceptation des conditions

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton est dédié à la mise en valeur du Lac Grand Lac St-François et de son écosystème.

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a déposé une demande de subvention au Fonds Bassin Versant de la MRC du Granit

ATTENDU QU'en vertu de la convention relative à l'octroi d'une aide financière de la MRC du Granit, une résolution du conseil municipal est requise.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu,

D'accepter les conditions convenues à la convention relative à l'octroi d'une aide financière de HUIT MILLE DOLLARS (8 000.00$) à la Municipalité de Lambton, provenant du Fonds Bassin Versant de la MRC du Granit.

DE mandater le directeur général, Monsieur Yves Deslongchamps, pour signer la convention au nom de la Municipalité.

Proposé par: DANIEL BILODEAU

Secondé par: LUC TOURIGNY

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-05-083

10.3 - Optimisation du transport adapté et collectif - Appui à la demande de subvention FRR Volet 4 - Coopération intermunicipale

ATTENDU QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation vise à soutenir les projets favorisant la coopération intermunicipale ainsi que la vitalité et le développement des territoires ;

ATTENDU QUE la mobilité sur le territoire de la MRC du Granit constitue un enjeu important pour l'accès aux services essentiels, l'inclusion sociale, le maintien des populations et le dynamisme économique et social des municipalités ;

ATTENDU QUE le transport collectif et adapté représente un service essentiel pour l'ensemble de la population, notamment pour les aînés, les personnes à mobilité réduite, les travailleurs, les étudiants et les clientèles vulnérables ;

ATTENDU QUE la MRC du Granit souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 4, sous-volet Coopération intermunicipale, afin de réaliser un projet d'optimisation du transport collectif et adapté sur l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU QUE ce projet vise notamment à analyser les besoins, à améliorer l'offre de services, à optimiser les ressources existantes et à développer des solutions innovantes et durables en matière de mobilité ;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet bénéficiera directement aux citoyens de l'ensemble des municipalités de la MRC du Granit, dont la nôtre ;

ATTENDU QUE la municipalité de LAMBTON reconnaît l'importance de soutenir les démarches régionales favorisant une meilleure desserte en transport collectif et adapté ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil municipal de la municipalité de LAMBTON appuie la démarche de la MRC du Granit visant le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation d'un projet d'optimisation du transport collectif et adapté sur le territoire de la MRC.

QUE le conseil municipal reconnaît la MRC du Granit en collaboration avec son organisme mandataire Trans-Autonomie inc. comme organisme responsable du projet et appuie son rôle de gestionnaire dans le cadre de cette demande.

QUE la municipalité de LAMBTON confirme son intérêt à collaborer, au besoin, aux travaux de réflexion et aux initiatives qui découleront de ce projet.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Granit afin de soutenir sa demande de financement.

Proposé par: RÉJEAN DESGROSEILLIERS

Secondé par: MICHEL LAMONTAGNE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - LOISIRS, SPORTS CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

26-05-084

12.1 - Appui municipal au maintien des services préhospitaliers

ATTENDU QUE la situation géo-démographique particulière des municipalités de Lambton et Saint-Romain, couvrant un territoire de 236 km^2 avec 2411 résidents permanents et pouvant atteindre près de 4225 personnes durant la période estivale;

ATTENDU QUE les défis associés à l'étendue du territoire, à la configuration du réseau routier, aux routes non asphaltées et aux chemins forestiers, entraînant des délais d'intervention préhospitalière pouvant excéder 35 minutes pour les secteurs les plus éloignés du Granit;

ATTENDU QUE les municipalités constituent les derniers territoires de la MRC du Granit, limitrophe des régions de la Beauce avec seulement 1 ambulance disponible pour assurer les délais requis pour les appels de priorité « P3 » et des hôpitaux situés à environ 45 minutes de route;

ATTENDU QUE le nombre total d'appels nécessitant l'intervention des premiers répondants pour la période d'août 2024 à août 2025, dans les municipalités de Lambton et Saint-Romain, répartis comme suit :

- P0 : 4 appels
- P1 : 78 appels
- P3 : 58 appels, dont 2 reclassés en P1, incluant un cas à potentiel de gravité majeur;

ATTENDU QUE l'importance du maintien de premiers répondants pour les appels « P3 » afin de réduire les délais de prise en charge, assurer une intervention rapide sur un territoire vaste et contribuer à la sécurité physique et psychologique des citoyens;

ATTENDU QUE 55% de la population municipale est âgée de 60 ans et plus, rendant la rapidité d'intervention encore plus cruciale pour la santé et la sécurité des résidents;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lambton appui fermement le maintien de tous les appels de demande de soins préhospitaliers d'urgence (P0, P1, P 2 et P3) aux premiers répondants;

QUE la Municipalité encouragent les autorités compétentes à reconnaître l'importance de cette ressource pour la sécurité publique, l'équité territoriale et la protection de la santé des citoyens;

QUE la présente résolution soit transmise aux instances concernées afin de souligner l'importance de maintenir les premiers répondants et de soutenir leur rôle sur le territoire des Municipalités.

Proposé par: ALAIN VILLENEUVE

Secondé par: DANIEL BILODEAU

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LÉGISLATION

13.1 - Avis de motion du règlement 26 - 616 modifiant le règlement n° 23-566 relatif à la démolition d'immeubles

Avis de motion est donné par : MICHEL LAMONTAGNE

De l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement no. 26 - 616 modifiant le règlement no. 23-566 relatif à la démolition d'immeubles

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

26-05-085

13.2 - Présentation du règlement no. 26 - 616 modifiant le règlement no. 23 - 566 relatif à la démolition d'immeubles

Présentation du règlement no. 26 - 616 modifiant le règlement no. 23 - 566 relatif à la démolition d'immeubles.

26-05-086

13.3 - Avis de motion - Règlement no. 26 - 620 portant sur les nuisances

Avis de motion est donné par : ALAIN VILLENEUVE

de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement no. 26 - 620 portant sur les nuisances

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

26-05-087

13.4 - Présentation - Règlement no. 26 - 620 portant sur les nuisances

Présentation du règlement no. 26 - 620 portant sur les nuisances.

26-05-088

13.5 - Avis de motion - Règlement no. 26 - 621 concernant les zones mixtes M-3 et M-11

Avis de motion est donné par : DANIEL BILODEAU

de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement no. 26 - 621 concernant les zones mixtes M-3 et M-11

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

26-05-089

13.6 - Présentation du Règlement no. 26 - 621 concernant les zones mixtes M-3 et M-11

Présentation du règlement no. 26 - 621 concernant les zones mixtes M-3 et M-11

26-05-090

13.7 - Autorisation de signature - Protocole d'entente sur l'épandage entre le syndicat de l'UPA de Frontenac et la Municipalité de Lambton

ATTENDU QUE le comité consultatif agricole (CCA) de la Municipalité de Lambton collabore avec le syndicat de l'UPA de Frontenac depuis 2016 pour atténuer les inconvénients liés à l'épandage de déjections animales auprès des résidents, des visiteurs et des commerces des secteurs urbains et de villégiature ;

ATTENDU QUE les milieux agricole et municipal de Lambton privilégient une approche de concertation volontaire plutôt que réglementaire, par la conclusion d'un protocole d'entente visant à favoriser une cohabitation harmonieuse, dans le respect des réalités agricoles et des impératifs environnementaux ;

ATTENDU QUE le comité consultatif agricole a dressé un bilan positif de l'application du protocole pour l'année 2025 et recommande au conseil municipal d'en reconduire les termes pour la saison 2026 ;

ATTENDU QUE le projet de protocole d'entente est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu,

D'autoriser le maire, monsieur Pierre Lemay, à signer le protocole d'entente relatif aux activités d'épandage agricole pour l'année 2026 entre la Municipalité de Lambton et le syndicat de l'UPA de Frontenac.

Proposé par: RÉJEAN DESGROSEILLIERS

Secondé par: MICHEL LAMONTAGNE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - CONTRIBUTIONS

15 - CORRESPONDANCE

Le courrier reçu durant le mois d'avril a été remis aux élus.

26-05-091

16 - VARIA

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

26-05-092 **18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la séance soit levée, il est 19 h 40

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Lemay
Maire

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier trésorier

Je, Pierre Lemay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Lemay
Maire